RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACT

ACCELERATE ®
CLIMATE
TRANSITION

Adaptation méthodologique d'ACT Pas-à-Pas pour le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Version 1 – Avril 2025

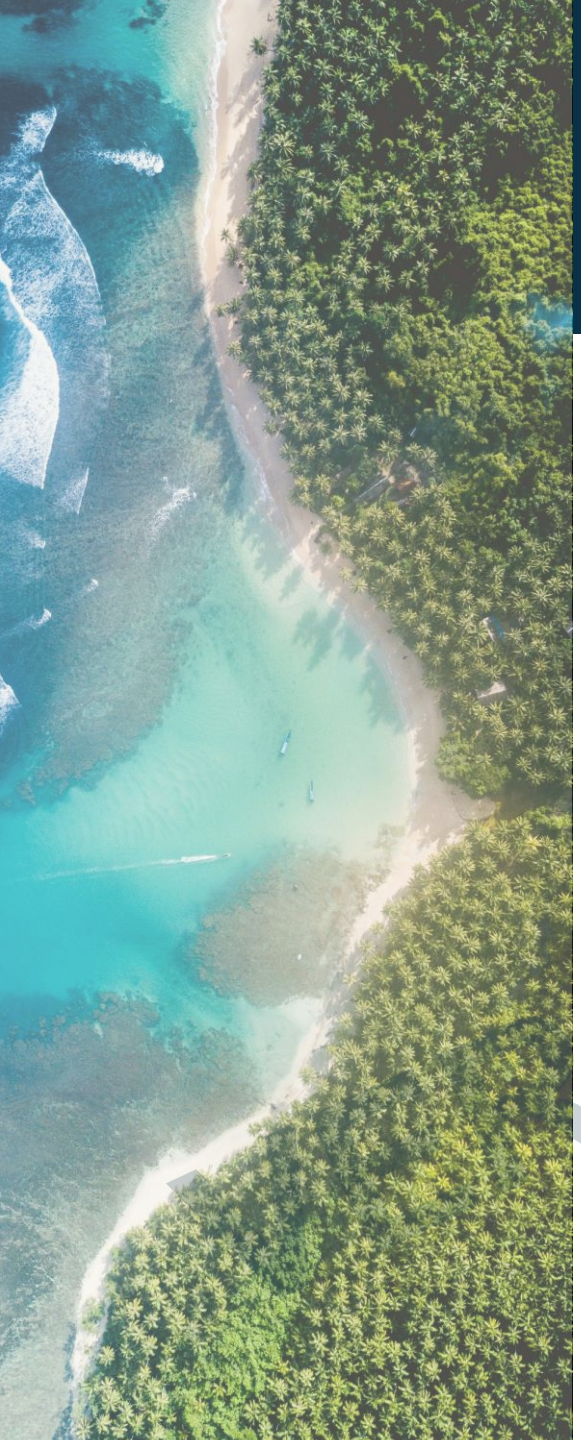

SOMMAIRE

- **Introduction**
  - L'initiative ACT
  - Les méthodologies ACT
  - Focus sur ACT Pas à Pas
  - Eléments généraux de la méthode ESR : périmètres des émissions et modules
- **Modules et indicateurs**
- **Compléments**

VERSION PROVISOIRE

INTRODUCTION

À propos de l'Initiative ACT

L'initiative ACT a été créée en 2015 à l'issue de la COP21, par l'ADEME et le CDP. Aujourd'hui, l'initiative est portée par l'ADEME et la WBA

ACT est la seule initiative internationale qui crée un cadre de **redevabilité climatique** pour évaluer les stratégies et les plans de transition des entreprises vis-à-vis de l'objectif de l'Accord de Paris. ACT permet également d'accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie

Quantifier | Orienter | Évaluer

Financée par

Partenariat stratégique

VERSION PROVISOIRE

Le parcours entreprise de la décarbonation

Offre ACT : deux méthodologies

QUANTIFIER → **CONSTRUIRE SA STRATÉGIE** → **ÉVALUER SA STRATÉGIE**

BC BILAN CARBONE®

ISO 14064 GREENHOUSE GAS EMISSIONS

GREENHOUSE GAS PROTOCOL

La réalisation d'un bilan GES au cours des 2 dernières années est **prérequis** pour intégrer une démarche ACT

ACT ACCELERATE ® CLIMATE TRANSITION

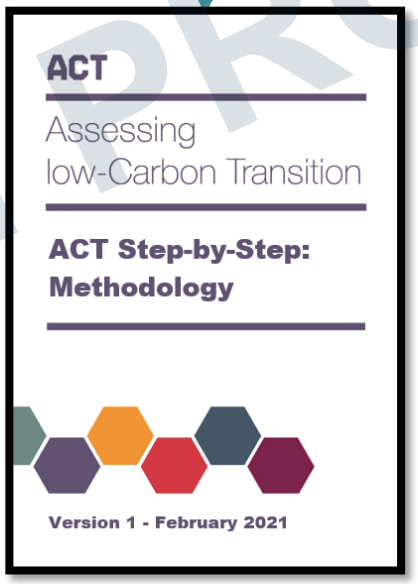

ACT Pas-à-Pas

ACT ACCELERATE ® CLIMATE TRANSITION

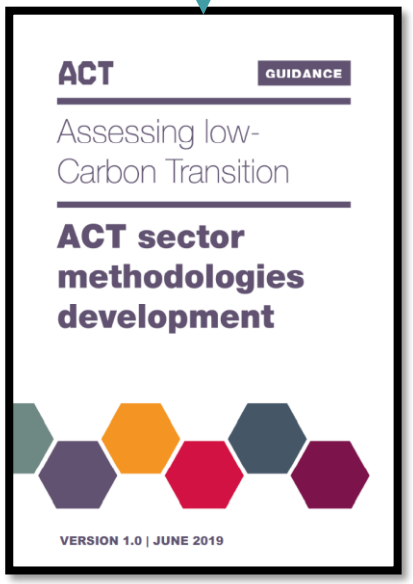

ACT Evaluation

VERSION PROVISOIRE

Accompagnements ACT

ACT Pas à Pas

Les entreprises doivent être accompagnées par des consultants formés

Objectif : Développer une stratégie de décarbonation avec un plan de transition associé et le mettre en œuvre
Cible : Entreprises peu matures
Durée : 20 à 30 JH sur 12 à 18 mois

1. Situation actuelle
2. Enjeux et défis
3. Vision
4. Nouvelle stratégie
5. Plan d'action

5 étapes

4 outils

9 modules communs

1 Objectifs de réduction
2 Investissement matériel
3 Investissement immatériel
4 Performance des produits
5 Management
6 Engagement Fournisseur
7 Engagement Client
8 Engagement public
9 Business Model

ACT Évaluation

Les entreprises doivent être épaulées par des consultants formés

Objectif : Evaluer l'alignement de la stratégie de l'entreprise au regard de l'objectif de décarbonation de l'accord de Paris.
Cible : Entreprises disposant d'un plan de transition
Durée : 5 à 6 JH sur 3 à 4 mois

20	A	+
SCORE DE PERFORMANCE	**SCORE NARRATIF**	**SCORE DE TENDANCE**
Indicateurs d'alignement de la stratégie	Analyse de la cohérence d'ensemble	Projection des évolutions futures
0 - 20	A - E	+ = -

VERSION PROVISOIRE

ACT : secteurs couverts

Décarbonation

- Auto
- Électricité
- Commerce
- Fer & acier
- Ciment
- Chimie
- Textile & mode
- Immobilier
- Promotion immobilière
- Verre
- Pétrole & gaz
- Paper & carton
- Agriculture & agroalimentaire
- ESR
- Aluminium
- Transport
- Construction
- Banques
- Investisseurs
- Générique

Autres thématiques

- Adaptation
- Biodiversité

Publiée

Tous secteurs

À paraître

VERSION PROVISOIRE

Parcours ACT Pas-à-Pas

La méthodologie ACT Pas-à-Pas complète, détaillant les objectifs, le parcours et le contenu des étapes est accessible via ce lien

		INDICATEURS ET OBJECTIFS	STRATEGIE	GOUVERNANCE
État des lieux global des pratiques de l'entreprise et de sa maturité sur le sujet	**1. Situation actuelle**		1A. Profil de l'entreprise 1B. Maturité de la stratégie de décarbonation existante	
Analyse de la performance carbone actuelle, ainsi que des risques et opportunités liés à la transition bas carbone	**2. Enjeux et défis**	2A. Indicateurs perf.carb. 2B. Evaluation perf.carb.	2C. Analyse stratégique	2D. Formation du Conseil d'adm.
Vision long terme de l'entreprise dans un monde bas carbone, avec une feuille de route séquencée associée	**3. Vision**		3A. Vision à long terme 3B. Feuille de route de la transition	3C. Adhésion du Conseil d'adm.
Fixation d'une trajectoire de décarbonation, et plan stratégique à moyen/long termes	**4. Nouvelle stratégie**	4A.Objectifs de performance carbone	4B. Plan stratégique	4C. Engagement du Conseil d'adm.
Élaboration d'un plan d'action traduisant les orientations stratégiques sur le court/moyen terme	**5. Plan d'action**		5A. Définition du plan d'action	

GESTION TBC

VERSION PROVISOIRE

ACT Pas-à-Pas

Actions	Description succincte
Etape 1. Situation actuelle	**Finalité :** Décrire la maturité initiale de la stratégie de transition de l'Entreprise
1A. PROFIL DE L'ENTREPRISE	Les questions d'orientation ACT-S, applicables au diagnostic initial de l'Entreprise qui suivra et à l'ensemble du processus ACT-S, sont choisies en fonction d'informations simples (notamment le secteur d'activité) à l'aide de la grille de progression.
1B. MATURITÉ DE LA STRATÉGIE DE DÉCARBONATION EXISTANTE	Diagnostic basé sur l'ensemble de 30 à 50 questions d'orientation ACT-S et l'échelle de 5 niveaux de maturité. Selon le profil de l'Entreprise (principalement la taille et la maturité), le diagnostic impliquera un niveau d'effort et un nombre de personnes différents.
Etape 2. Enjeux & défis	**Finalité :** Informer le Conseil d'administration sur les enjeux carbone de l'Entreprise avec les résultats d'une analyse pertinente de la stratégie et des performances
2A. INDICATEURS DE PERFORMANCE CARBONE	Identifie les indicateurs qui sont pertinents pour la description de la performance carbone de l'Entreprise, ainsi que les référentiels applicables.
2B. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE CARBONE	Évaluer la performance carbone de l'Entreprise en fonction des indicateurs et des référentiels susmentionnés.
2C. ANALYSE STRATÉGIQUE	Identifie les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'Entreprise dans le contexte de la transition vers un monde bas carbone. Il peut être utile d'associer une diversité d'acteurs à cette vaste analyse, puisqu'ils apporteront des points de vue complémentaires.
2D. FORMATION DU CONSEIL D'ADM.	Formation du Conseil d'administration sur le changement climatique général et les enjeux de la transition vers un monde bas carbone pour les entreprises, ainsi que sur les performances, les enjeux et les défis propres à l'Entreprise dans le contexte de la transition vers un monde bas carbone.

VERSION PROVISOIRE

ACT Pas-à-Pas

Actions	Description succincte
Etape 3. Vision	**Finalité :** Construire une vision commune du parcours de l'Entreprise vers un monde bas carbone
3A. VISION À LONG TERME	Développer une vision de l'Entreprise dans un monde bas carbone. Cela tient compte des caractéristiques actuelles de l'Entreprise, d'une part, et des principaux paramètres pour faire face à un monde bas carbone (économie circulaire, marginalisation des combustibles fossiles, etc.), d'autre part.
3B. FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION	Identifie les étapes intermédiaires pour l'Entreprise entre aujourd'hui et la réalisation d'un monde bas carbone. La transformation de l'Entreprise est décrite étape par étape de manière qualitative par intervalles de trois à cinq ans pour les 20 à 30 prochaines années.
3C. ADHÉSION DU CONSEIL D'ADM.	Le Conseil d'administration signe un document officiel dans lequel il engage l'Entreprise dans la feuille de route vers la vision à long terme.
Etape 4. Nouvelle stratégie	**Finalité :** S'engager dans un plan stratégique détaillé de décarbonation, notamment des objectifs quantitatifs de performance carbone
4A. OBJECTIFS DE PERFORMANCE CARBONE	Établit des cibles de performance carbone pour les indicateurs de performance carbone de l'Entreprise en fonction des trajectoires de référence applicables et en tenant compte de la feuille de route de transition ainsi que des objectifs stratégiques en développement.
4B. PLAN STRATÉGIQUE	Convertir la première période de la feuille de route de transition en nouveaux objectifs, orientations et politiques stratégiques. Cette étape doit impliquer une diversité d'acteurs stratégiques au sein de l'Entreprise et les principales fonctions doivent être représentées. L'ambition globale du plan stratégique doit être cohérente avec les objectifs de performance carbone à court terme élaborés en parallèle.
4C. ENGAGEMENT DU CONSEIL D'ADM.	Le Conseil d'administration signe un document officiel dans lequel l'Entreprise s'engage à respecter le plan stratégique et les objectifs de performance carbone.

VERSION PROVISOIRE

ACT Pas-à-Pas

Actions	Description succincte
Etape 5. Plan d'action	**Finalité :** Convertir le plan stratégique détaillé en actions concrètes
5A. DÉFINITION	Identifie toutes les actions concrètes qui peuvent contribuer à la mise en oeuvre du plan stratégique. Les actions sont classées en fonction de leur objectif, de leur faisabilité, du coût des ressources, des avantages et du calendrier. Sélectionne les actions à inclure dans le plan.
5B. MISE EN OEUVRE	Met en oeuvre les actions définies dans le plan d'action.
5C. SUIVI	Suit les progrès et les résultats de l'action afin de contribuer au processus d'amélioration continue du plan d'action.

VERSION PROVISOIRE

Évolution des modules ACT

Modules ACT « génériques »

9 Modules	
1	Objectifs de réduction
2	Investissements matériels
3	Investissements intangibles
4	Performance des produits/services
5	Management
6	Engagement des fournisseurs
7	Engagement des clients
8	Engagement public
9	Modèle d'affaires

adaptation

Modules ACT adaptés aux Organismes Publics de Recherche

9 Modules	
1	Objectifs de réduction
2	Émissions directes
3	Financement de la recherche
4	Émissions indirectes (hors achats)
5	Management
6	Emissions indirectes liées aux achats
7	Diffusion des connaissances & valorisation de la recherche
8	Engagement public
9	Stratégie et activités de recherche

VERSION PROVISOIRE

Évolution des modules ACT

Modules ACT adaptés aux Organismes Publics de Recherche

9 Modules	
1	Objectifs de réduction
2	Émissions directes
3	Financement de la recherche
4	Émissions indirectes (hors achats)
5	Management
6	Emissions indirectes liées aux achats
7	Diffusion des connaissances & valorisation de la recherche
8	Engagement public
9	Stratégie et activités de recherche

adaptation →

Modules adaptés au secteur ESR

9 Modules	
1	Objectifs de réduction
2	Émissions directes
3	Sources et utilisations des financements
4	Émissions indirectes (hors achats)
5	Management
6	Emissions indirectes liées aux achats
7	Création et diffusion des connaissances
8	Engagement public
9	Modèle d'activités

VERSION PROVISOIRE

Chaîne de valeur des établissements

Répartition des entités constituant les acteurs de la chaîne de valeur d'un établissement d'enseignement supérieur

PRODUITS
Que produit l'établissement ?

Formation
Formation permettant aux étudiants de travailler dans le secteur de la TBC

(Recherche)

CLIENTS
A qui transmet-il ses produits ?

Étudiants
Ou toute personne qui cherche à être employée

Personnes morales
Institutions publiques, entreprises

Communauté scientifique & grand public

FOURNISSEURS
De quoi a-t-il besoin pour fournir ses produits ?

Personnel
Enseignants, instructeurs, vacataires, services support

Partenaires
Écoles, Universités, entreprises, institutions,…

Moyens pédagogiques
Simulateurs, matériel…

Autres
Infrastructures et services : bâtiments, informatique, hébergement, restauration…

VERSION PROVISOIRE

Chaîne de valeur des établissements

Répartition des entités constituant les acteurs de la chaîne de valeur d'un établissement de recherche

PRODUITS
Que produit l'établissement ?

Recherche
Formation permettant aux étudiants de travailler dans le secteur de la TBC

CLIENTS
A qui transmet-il ses produits ?

Personnes morales
Institutions publiques, entreprises

Communauté scientifique & grand public

FOURNISSEURS
De quoi a-t-il besoin pour fournir ses produits ?

Personnel
Enseignants/chercheurs, doctorants, vacataires, services support

Partenaires
Écoles, Universités, entreprises, institutions, laboratoires, …

Moyens matériels
Équipement scientifique, …

Autres
Infrastructures et services : bâtiments, informatique, hébergement, restauration…

VERSION PROVISOIRE

Répartition des postes d'émissions scope 3 amont et aval

ÉMISSIONS AMONT
(fournisseurs)

- Achats
- Fret
- Équipement scientifique
- Production d'énergie
- Restauration
- Déplacements du personnel :
  - *déplacements domicile/travail*
  - *déplacements professionnels*

ÉMISSIONS AVAL
(clients)

- Déchets
- Projets étudiants :

  mobilité internationale, déplacements nécessaires aux enseignements
- Déplacements des étudiants :

  - déplacement domicile/travail
  - déplacements nécessaires aux enseignements
- Déplacements visiteurs
- Évènementiel

VERSION PROVISOIRE

Focus sur les périmètres des modules 2, 4 et 6[1]

MODULE 2

Émissions scopes 1&2 (énergie, émissions fugitives & UTCATF* des biens appartenant et utilisés par mon établissement)

- Équipement scientifique
- Biens immobiliers
- Infra-structures informatiques
- Véhicules et machines
- Cheptel
- Cultures
- Sols, forêts et bois CCUS / CCS[2]

MODULE 2 ou MODULE 4

Dépend de l'approche utilisée par mon établissement pour réaliser son inventaire des émissions de GES

Émissions provenant de biens aval (appartenant à mon établissement mais loués à des tiers qui les utilisent) + **Émissions provenant de biens amont (appartenant à des tiers mais utilisés par mon établissement)**

- Émissions scope 1&2 → Module 2
- Émissions scope 3 → Module 4

MODULE 4

Émissions aval liées à la vente de produits et/ou services

- Ventes de co-produits des activités de recherche
- Ventes des résultats de recherche
- Revente d'équipements

Autres émissions scope 3 *(hors achats)*

- Déplacements professionnels
- Déplacements domicile/établissement
- Déplacements visiteurs/clients
- Déchets

MODULE 6

Émissions scope 3 liées aux achats

Achats de produits (incluant immobilisations, matériel scientifique) et services

NOTES

1. Certains postes d'émissions présentés ici peuvent ne pas être pertinents pour tous les établissements (ex : cheptel).
2. « Carbon Capture (Utilisation) and Storage » : séquestration carbone

*UTCATF : Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

VERSION PROVISOIRE

Modules & pondérations

LES PROFILS

La méthodologie est adaptée à 3 types de profils :

- Recherche pure
- Enseignement pur
- Profil mixte (basé sur l'indicateur « temps.personne »)

Le choix du profil se défini en début d'accompagnement et influencera la pondération d'indicateurs dédiés.

Module	Nom	Pondération
1	Objectifs de réduction	12%
2	Emissions directes	5%-15%
3	Sources et utilisation de financement	5%-10%
4	Emissions indirectes hors achats	10%-15%
5	Management	10%
6	Emissions indirectes liées aux achats	10%-15%
7	Création et diffusion des connaissances	10%
8	Engagement public	5%-10%
9	Modèle d'activités	18%

— Variation selon la répartition des émissions (Scopes 1+2, Scope 3 hors achats, Scope 3 achats)

— Variation selon le caractère public, semi-public ou privé

VERSION PROVISOIRE

MODULES & INDICATEURS

VERSION PROVISOIRE

Module 1

Module 1 : Objectifs de réduction

Objectif de ce module : évaluer la manière dont mon entreprise a défini des objectifs de réduction carbone alignés avec une trajectoire de référence pertinente pour réduire de manière effective les émissions

1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions de scopes 1&2

1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont

1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval

1.4 Horizon temporel des objectifs

1.5 Réalisation des objectifs passés et actuels

VERSION PROVISOIRE

Module 1 – Indicateurs & bonnes pratiques

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises
1.1. Alignement des objectifs de réduction des émissions de scopes 1 & 2	- Couverture de la quasi-totalité de mes émissions directes par une **trajectoire en émissions absolues et intensité** - Choix d'une **trajectoire ambitieuse et basée sur une trajectoire de référence** pour réduire de manière effective les émissions	- Trajectoires de décarbonation de l'établissement
1.2. Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont	- Couverture de la quasi-totalité de mes émissions scope 3 amont par une trajectoire en émissions absolues et intensité - Choix d'une trajectoire ambitieuse et basée sur une trajectoire de référence pour réduire de manière effective les émissions	- Trajectoires de décarbonation de l'établissement
1.3. Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval	- Couverture de la quasi-totalité de mes émissions scope 3 aval par une trajectoire en émissions absolues et intensité - Choix d'une trajectoire ambitieuse et basée sur une trajectoire de référence pour réduire de manière effective les émissions	- Trajectoires de décarbonation de l'établissement
1.4. Horizon temporel des objectifs	- Fixation d'objectifs de réduction des émissions sur les **court, moyen et long termes, avec des étapes fixées tous les 5 ans**	- Trajectoires de décarbonation de l'établissement
1.5. Réalisation des objectifs passés et actuels	- Mon établissement est en passe d'atteindre ses objectifs de réductions passés et présents	- Inventaires des émissions de GES de l'établissement sur les 5 dernières années

VERSION PROVISOIRE

Module 1: Objectifs de réduction- Spécificités & Données

Spécificités liées aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent se conformer à des lois et règlements spécifiques
- La stratégie adoptée par les institutions doit être cohérente avec la stratégie adoptée par leur organisme de tutelle (MESR*, Ministère de l'industrie)

Données requises

- Trajectoires de réduction des émissions (en absolu et intensité)

** Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

VERSION PROVISOIRE

Module 2

VERSION PROVISOIRE

Module 2 : Émissions directes

Objectif de ce module : Analyser les influences passé/présent/futur des décisions d'investissement sur ma trajectoire de décarbonation scope 1&2 (bâtiment, infrastructures scientifiques, bétail, utilisation de data center…)

2.1 Tendance passée des émissions en intensité scope 1+2

2.2 Tendance future des émissions en intensité scope 1+2

2.3 Investissements bas-carbone

2.4 Emissions verrouillées scope 1+2

VERSION PROVISOIRE

Module 2 – Indicateurs & bonnes pratiques

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises
2.1. Tendance passée des émissions en intensité scope 1+2	- **Alignement des émissions scope 1+2 en intensité avec la trajectoire de décarbonation de référence** - Mon établissement a déterminé comment réduire l'impact carbone de ses actifs les plus émetteurs de GES - **Des actions concrètes ont été implémentées** pour réduire l'impact carbone de mes actifs les plus émetteurs de GES	- Trajectoires de décarbonation de l'établissement - Inventaires des émissions de GES de l'établissement sur les 5 dernières années - Actions de décarbonation passées
2.2. Tendance future des émissions en intensité scope 1+2	- **L'intensité prévisionnelle** des émissions scope 1+2 en intensité de mon établissement **est alignée avec la trajectoire de décarbonation de référence**	- Projection des émissions de GES sur les 5 prochaines années
2.3. Investissements bas-carbone	- **Allocation d'une part importante du budget d'investissement de mon établissement à la transition bas-carbone** des actifs - Fixation d'un objectif sur **l'augmentation de la part des investissements dédiés à la transition bas-carbone** - Implémentation des actions sont implémentées et augmentation des investissements dédiés à la transition	- Stratégie d'investissement de l'établissement - Trajectoires de décarbonation de l'établissement
2.4. Émissions verrouillées scope 1+2	- **Les émissions verrouillées de mon établissement sont cohérentes avec mon budget carbone** - Mon établissement a adopté une **stratégie afin de réduire ses émissions verrouillées** - Mon organisation est en train d'implémenter des actions afin de réduire ses émissions verrouillées	- Inventaires des émissions de GES de l'établissement - Trajectoires de décarbonation de l'établissement - Plan d'action de l'établissement

VERSION PROVISOIRE

Module 3

Module 3 : Sources et utilisations des financements

Objectif de ce module : Assurer la compatibilité entre les financements de l'établissement et la mise en place de sa stratégie climat

3.1 Impact des sources de financement sur la stratégie climat

3.2 Engagement des financeurs sur les enjeux de transition bas carbone

3.3 Intégration de critères climat dans l'utilisation des financements

VERSION PROVISOIRE

Module 3 – Indicateurs & bonnes pratiques

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises
3.1. Impact des sources de financement sur la stratégie climat	- **Analyse des sources de financements et éventuelles contraintes imposées associées** : cartographie des sources (subventions publiques, contrats de recherche, frais de scolarité, mécénat, etc.) - Evaluation de la **dépendance de l'établissement à des financements potentiellement incompatibles avec la transition**	- Liste des financements avec leurs sources et contreparties éventuelles. - Dépendance aux financements incompatibles avec la TBC
3.2. Engagement des financeurs sur les enjeux de transition bas carbone	- Politique de **recherche de financements minimisant les risques d'incompatibilité avec la TBC** (critères climat) - Sensibilisation des financeurs aux enjeux climat - **Négociation de conditions favorables aux projets et activités compatibles** et/ou proactives sur la TBC - **Reporting auprès des financeurs** incluant la prise en compte de la performance climat	- Liste des financements avec leurs sources et contreparties éventuelles - Document sur la politique d'engagement des fournisseurs sur la TBC

3.3. Intégration de critères climat dans l'utilisation des financements	- **Formalisation d'un processus d'évaluation de la compatibilité et/ou de la proactivité des projets financés** avec la TBC
	  - basé sur des critères climat précis
	  - permettant la discrimination lors de l'allocation des ressources financières (bonus/malus financier, voire non-retenue selon la proactivité/compatibilité TBC)
	  - couvrant tous les projets pertinents
	  - impliquant toutes les parties prenantes (décideurs et membres des projets)
	- **Allocation d'une part des ressources financières à des projets contribuant activement à la TBC**, et pilotage régulier de cette allocation
	- Évaluation des projets en cours au regard des critères climat, et **modification de ceux jugés aujourd'hui comme incompatibles avec la TBC, ou abandon progressif** (des projets ou des financements) si impossibilité de rendre compatible.
	- **Sélection de partenaires techniques de projet engagés dans la TBC**
		- Document sur la politique interne de financements de projets

VERSION PROVISOIRE

Module 4

PROVISOIRE

Module 4 : Emissions indirectes excluant les achats

Objectif de ce module : Objectif de ce module : Évaluer si mon établissement a défini et mis en œuvre une stratégie robuste pour réduire les émissions scope 3 (hors achats), et notamment liées aux déplacements

Par soucis de simplicité, nous utiliserons le terme d'émissions indirectes dans la suite de ce document.

Bonnes pratiques à implémenter

4.1 Stratégie de réduction des émissions indirectes

- Stratégie de réduction des émissions indirectes détaillée
- Objectifs quantitatifs à court, moyen et long terme alloués par type d'émissions indirectes majeures en cohérence avec les objectifs nationaux ou internationaux de zéro émission nette à horizon 2050
- Objectifs reliés à la mobilisation de mes agents de recherche

4.2 Actions de réduction des émissions indirectes

- Actions majeures implémentées, y compris les actions incluant mes agents
- Ces actions sont suffisamment efficaces afin d'atteindre mes objectifs

4.3 Politique de mobilité

Personnel & étudiants

- Politique de mobilité pour le personnel interne et externe de l'organisation (déplacement domicile-travail et voyage d'affaire)ainsi que pour les visiteurs et voyage client
- Politique de mobilité couvrant les déplacements étudiants (déplacement domicile-travail et mobilité liée aux enseignements)

VERSION PROVISOIRE

Module 4 – Indicateurs & bonnes pratiques

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises
4.1. Stratégie de réduction des émissions indirectes	- **Stratégie de réduction des émissions indirectes** détaillée - **Objectifs quantitatifs à court, moyen et long termes** alloués par type d'émissions indirectes majeures en cohérence avec les objectifs nationaux ou internationaux de zéro émission nette à horizon 2050 - **Objectifs reliés à la mobilisation de mes agents de recherche**	- Trajectoire de décarbonation scope 3 détaillée par poste d'émission - Stratégie de l'établissement lié aux émissions indirectes
4.2. Actions de réduction des émissions indirectes	- Actions majeures implémentées, y compris les actions incluant mes agents - **Ces actions sont suffisamment efficaces afin d'atteindre mes objectifs**	- Plan d'action de l'établissement lié aux émissions indirectes
4.3. Politique de mobilité (Personnel & Étudiants)	- **Politique de mobilité pour le personnel interne et externe** de l'organisation (déplacement domicile-travail et voyage d'affaire) ainsi que pour les visiteurs et voyage client - **Politique de mobilité couvrant les déplacements étudiants** (déplacement domicile-travail et mobilité liée aux enseignements)	- Politique de mobilité de l'établissement - Actions & incitations mises en place pour favoriser les mobilités douces

VERSION PROVISOIRE

Module 5

PROVISOIRE

Module 5 : Management

Objectif de ce module : mesurer la performance du plan de transition de l'établissement et s'assurer que celui-ci soit basé sur les dernières sorties scientifiques et porté au plus haut niveau.

5.1 Supervision de la transition bas-carbone

5.2 Expertise bas-carbone

5.3 Plan de transition bas-carbone

5.4 Incitations managériales à l'implication dans le plan de transition

5.5 Tests de scénarios climatiques

VERSION PROVISOIRE

Module 5 – Indicateurs & bonnes pratiques

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises
5.1. Supervision de la transition bas carbone	- La **stratégie bas-carbone est portée par la fonction/entité ayant le plus haut niveau de responsabilité** au sein de l'établissement	- Profils et compétences au sein de la gouvernance climat
5.2. Expertise bas carbone	- **La fonction/entité en charge de la stratégie bas-carbone possède une expertise en décarbonation** démontrée par des activités académiques, professionnelles ou bénévoles	- Profil et compétences au sein de la gouvernance climat
5.3. Plan de transition bas carbone	- **Plan de transition comprenant une projection de l'établissement futur, les changements apportés aux activités, le contenu financier, les objectifs stratégiques et orientations** - La gouvernance bas-carbone est opérée par la plus haute instance décisionnelle de l'établissement, elle intègre pleinement les étudiants ainsi que le personnel dans les prises de décision	- Plan de transition de l'établissement
5.4. Incitations managériales à l'implication dans le plan de transition	- **Incitation financière et managériale accordées** aux unités/département de recherche et d'enseignement et aux fonctions de soutien en **fonction de leurs performances et actions en matière de décarbonation**	- Politique interne d'incitations managériales sur la transition bas carbone
5.5. Tests de scénarios climatiques	- Alimentation du plan de transition de l'établissement par une **analyse de scénarios concernant les risques de transition et risques physiques** - Utiliser des scénarios dont la conception produit des résultats différents	- Plan de transition de l'établissement - Analyse de risques physiques et de transition

VERSION PROVISOIRE

Module 5 : Gestion de la transition bas-carbone – Spécificités et données

Spécificités liées aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent se conformer à des lois et règlements spécifiques
- Les leviers d'action disponibles d'action dont ils disposent ne sont pas les mêmes que pour les entreprises privées (peut devancer les lois & régulations)
- La stratégie adoptée par les institutions doit être cohérente avec la stratégie adoptée par leur organisme de tutelle (MESR*, Ministère de l'industrie)

Données requises

- Plan de transition climatique
- Scénarios sous-jacents à ce plan
- Données sur les activités de suivi de la mise en œuvre de ce plan

VERSION PROVISOIRE

** Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

Module 6

Module 6 : Emissions indirectes liées aux achats

Objectif de ce module : Évaluer si mon établissement a défini et mis en œuvre une stratégie solide pour réduire les émissions indirectes liées aux achats

6.1 Stratégie pour engager les fournisseurs

6.2a Actions pour engager les fournisseurs
Choix des fournisseurs

6.2b Actions pour engager les fournisseurs
Relations avec les fournisseurs

VERSION PROVISOIRE

Module 6 – Indicateurs & bonnes pratiques

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises
6.1. Stratégie pour engager les fournisseurs	- **Inciter les fournisseurs à fournir des données pertinentes sur le carbone** - Identifier les fournisseurs clé en termes de dépenses, volumes et émissions de GES pour prioriser les efforts - **Coopérer avec les fournisseurs pour** faire des retours et **les aider à implémenter de bonnes pratiques** menant à une réduction efficace des émissions	- Liste des dépenses et cartographie des fournisseurs - Stratégie d'achats responsables
6.2a. Actions pour engager les fournisseurs – choix des fournisseurs	- **Inclusion systématique de critères climat dans les processus de sélection des fournisseurs** - Le poids de ces critères est significatif dans les processus de sélection	- Politique de sélection des fournisseurs
6.2b. Actions pour engager les fournisseurs – relations avec les fournisseurs	- **Intégration systématique de politiques liées au climat dans les processus de gestion des pratiques des fournisseurs** - **Des sanctions sont prévues, connues et bien mises en place** à travers des moyens de contrôle en cas de non-respect des clauses climat	- Politique de gestion des pratiques des fournisseurs et contrôle qualité

VERSION PROVISOIRE

Module 7

PROVISOIRE

Module 7 : Création et diffusion de connaissances

Objectif de ce module : Analyser les enjeux relatifs aux connaissances produites par l'établissement et apportées aux parties-prenantes externes et internes ainsi qu'à l'impact de l'activité de l'établissement

7.1 Production de connaissances relatives à la TBC

7.2 Diffusion de connaissances relatives à la TBC

7.3 Formation climat – personnel

7.4 Formation climat – étudiants

7.5 Devenir des étudiants

VERSION PROVISOIRE

Module 7 – Indicateurs & bonnes pratiques

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises

7.1. Production de connaissances relatives à la TBC	- Mise en place d'une stratégie de recherche intégrant explicitement les enjeux climat :
	  ○ Élaboration de critères de compatibilité entre les projets de recherche et la TBC
	  ○ Sélection et ajustement des projets au regard de ces critères
	  ○ Mesures de performance et d'impact des projets de recherche
	- Favorisation de l'interdisciplinarité des approches pour saisir les enjeux de TBC
	- Allocation de moyens financiers/humains à la recherche dédiée à la transition
		- Document sur la stratégie relative aux activités de recherche et activités d'enseignement
		- Objectifs relatifs à la production de connaissances en lien avec la TBC

7.2. Diffusion de connaissances relatives à la TBC	- Participation à des événements, colloques et forums pour mettre en avant la connaissance en lien avec la transition produite par l'établissement
	- Sensibilisation du grand public aux enjeux de la TBC
	  ○ Résultats de projets de recherche en lien avec la transition
	  ○ Relai d'évènements et d'initiatives
	- Sensibilisation interne sur les bonnes pratiques métier/de diffusion
		- Document sur la stratégie de diffusion de connaissances à l'externe (bénéficiaires des activités/projets et grand public)

7.3. Formation climat – personnel	- Élaboration d'un référentiel de compétences souhaitées sur la TBC pour le personnel
	- Mise en place d'une politique de mise à niveau pour les recrutements
	- Constitution, enrichissement et révision régulière (avec assurance qualité) d'un catalogue de formations associé au référentiel :
	  ○ Reconnues et valorisables (certifiantes)
	  ○ Abordant les liens entre les secteurs d'enseignement/recherche et la TBC
	- Réalisation d'études/baromètres sur l'évolution des niveaux de connaissances et compétences climat et sensibilité aux enjeux de TBC (avant/après formation(s), et dans le temps)
		- Études sur le niveau de formation du personnel à la TBC
		- Document sur la politique interne relative aux recrutements
		- Document sur la politique interne relative à la formation continue du personnel

7.4. Formation climat – étudiants	- Élaboration d'un référentiel de compétences souhaitées sur la TBC pour les étudiants
	- Constitution, enrichissement et révision régulière (avec assurance qualité) d'un catalogue de formations associé au référentiel :
	  ○ Reconnues et valorisables (ex : crédits universitaires, ECTS, diplôme/certification, …)
	  ○ Abordant notamment les impacts (directs et/ou indirects) des métiers enseignés sur la TBC
	- Réalisation d'études/baromètres sur l'évolution des niveaux de connaissances climat et sensibilité aux enjeux de TBC (avant/après formation(s), et dans le temps)
		- Études sur le niveau de formation des étudiants à la TBC
		- Catalogue de formations actuel

7.5. Devenir des étudiants	- Création d'un guide des métiers de la transition ou compatibles avec la TBC, accessible à tou·te·s - Mise en place d'une stratégie de sensibilisation et communication à l'échelle du réseau Alumni (ex : « ambassadeurs climat ») - Systèmes d'aides à l'accès à l'emploi entièrement compatibles avec la TBC - Réalisation d'études/baromètres sur les emplois et secteurs d'emplois des alumnis et leur comptabilité avec la TBC	- Études sur les emplois des alumnis récents (< 5 ans) - Document sur la politique d'aide à l'emploi des étudiants

VERSION PROVISOIRE

Compléments sur l'indicateur : suggestions de niveaux de connaissances/compétences pouvant servir pour la définition des besoins

- « **minimal** » **:** *Le personnel* est sensibilisé au dérèglement climatique, et ses conséquences à l'échelle planétaire (augmentation de la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes, hausse de la température moyenne, …) et sur l'économie (risques physiques et risques de transition). Son origine humaine est comprise et acceptée.*

- « **basique** » **:** *Le personnel* est sensibilisé au dérèglement climatique et ses conséquences, ainsi que sur les liens directs entre les métiers/secteurs avec lesquels il travaille (matières enseignées, domaines de recherche, filières d'emploi, …) et le dérèglement climatique : émissions Scopes 1+2 des métiers/secteurs, leviers de décarbonation directs, bonnes pratiques en ce sens, …*

- « **avancé** » **:** *Le personnel* est sensibilisé au dérèglement climatique et ses conséquences, ainsi que sur les liens directs et indirects entre les métiers/secteurs avec lesquels il travaille (matières enseignées, domaines de recherche, filières d'emploi) et le dérèglement climatique : émissions Scope 1+2, émissions Scope 3, leviers de décarbonation directs et indirects, émissions évitées et ombre carbone (Scope 4), bonnes pratiques métier, changements d'imaginaires et importance des composantes des sciences humaines et sociales. Le personnel d'enseignement et de recherche est en capacité de transmettre ces connaissances (étudiants, partenaires techniques, grand public via la vulgarisation, …)*

VERSION PROVISOIRE

* Les mêmes niveaux peuvent être utilisés pour les étudiants

Module 8

VERSION PROVISOIRE

Module 8 : Engagement public

Objectif de ce module : évaluer la cohérence des interventions & partenariats en plus de l'attractivité de mon établissement avec la transition bas-carbone

Ce module ne concerne pas les interventions effectuées par les chercheurs à titre personnel.

8.1 Politique partenariale

8.2 Interventions publiques

8.3 Soutien aux parties prenantes externes

8.4 Coopération avec des acteurs publics et académiques

VERSION PROVISOIRE

Module 8 – Engagement public

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises
8.1 - Politique partenariale	- Dialogue avec mes partenaires (y compris le(s) ministère(s) de tutelle, avec d'autres établissements ou réseaux d'établissement, avec des associations d'étudiant.es, syndicats, entreprises …) sur les sujets de transition bas-carbone afin d'engager & de comprendre les préoccupations de mon écosystème vis-à-vis de la transition bas-carbone	- Cartographie des partenaires et de leur positionnement vis-à-vis de la TBC et nature des échanges avec ces partenaires - Partenaires engagés dans les instances de l'établissement - Politique écrite sur l'engagement/le désengagement auprès de partenaires en lien avec leur positionnement climatique
8.2 - Interventions publiques	- Mon établissement a mis en place un processus de suivi des interventions sur son campus & par ses agents sur les sujets de TBC - Ce processus est mis en œuvre de manière efficace - Le nombre d'interventions publiques incompatibles avec la transition bas carbone est maintenu à un niveau très bas grâce à la mise en œuvre de ce processus.	- Positions publiques en matière de changement climatique - Processus interne de suivi des interventions au sein de l'établissement & par les agents - Description de ce processus (champ d'application et limites, responsabilités, processus de suivi et de révision)
8.3 - Soutien aux parties prenantes externes	- Suivi des positionnements des parties prenantes en lien avec la TBC - Influence des parties prenantes peu matures sur les questions de TBC - Développement de partenariats en lien avec la TBC	- Liste des organismes soutenus / partenaires de l'établissement - Stratégie d'influence des partenaires et stratégie de développement de nouveaux partenariats
8.4 - Coopération avec des acteurs publics et académiques	- Interventions & partenariats avec des organisations publiques, semi-publiques ou académiques - Interventions & implications de parties prenantes externes issus d'organisations publiques, semi-publiques ou académiques dans la gouvernance, les programmes d'enseignement et de recherche - Coopérations avec d'autres acteurs pour diffuser des connaissances en lien avec la TBC (cf. indicateur 7.4)	- Cartographie, volume & contenu des coopérations avec des organisations publiques, semi-publiques ou académiques en lien avec la TBC ou d'interventions auprès d'organisations publiques, semi-publiques ou académiques en lien avec la TBC

VERSION PROVISOIRE

Spécificités liées aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche

- Accès privilégié aux décideurs publics
- L'exposition aux médias est souvent forte en raison du rôle de l'expertise sur des questions d'actualité complexe
- Etablissements qui sont souvent membres d'organes de direction d'organisations publiques ou d'entreprises privées (conseil d'administration, conseil scientifique, etc.)

Données requises

- La stratégie de recherche et plan d'action de mon organisation pour prévenir les interventions publiques incompatibles avec la transition bas carbone
- Liste des interventions publiques réalisée par mon établissement

VERSION PROVISOIRE

Module 9

VERSION PROVISOIRE

Module 9 : Modèle d'activités

Objectif de ce module : Capacité de mon établissement à faciliter, via ses activités d'enseignement et/ou de recherche, la transition vers une économie bas carbone

- 9.1a Évolution des activités – Développement d'activités compatibles avec la TBC
- 9.1b Évolution des activités – Renoncement et arrêt progressif des activités incompatibles avec la TBC
- 9.2 Décarbonation des activités existantes
- 9.3 Stratégie d'influence et modèle d'attractivité
- 9.4 Eclairage des politiques publiques

VERSION PROVISOIRE

Module 9 – Indicateurs & bonnes pratiques

Indicateur	Bonnes pratiques associées	Données requises

9.1a. Développement d'activités compatibles avec la TBC	- Mise en place de critères d'évaluation de la compatibilité des activités avec la TBC
	- Création de parcours de formation et/ou projets de recherche compatibles avec la TBC, ou dédiés à la TBC. Développement d'approches et de programmes transdisciplinaires.
	- Contrôle de compatibilité avec la TBC des :
	  o Bénéficiaires des programmes de formation (filières/entreprises des débouchés)
	  o Bénéficiaires des connaissances produites
	- Évaluation régulière de la performance climat des activités vis-à-vis de la TBC
		- Document sur la politique interne de développement/d'arrêt activités

9.1b. Renoncement et arrêt progressif des activités incompatibles avec la TBC	- Application des critères d'évaluation à l'ensemble des activités de l'établissement - Mise en place d'une politique de renoncement à toute nouvelle activité ou projet incompatible avec la TBC - Planification de l'arrêt progressif des activités existantes incompatibles avec la TBC, qui ne pourraient être alignés sur un modèle compatible avec la TBC	- Document sur la politique interne de développement/d'arrêt d'activités - Stratégie et plan d'action pour l'arrêt des activités incompatibles avec la TBC
9.2. Décarbonation des activités existantes	- Application des critères d'évaluation à l'ensemble des activités de l'établissement - Planification d'une évolution des activités existantes au regard de la TBC, pour les aligner sur un modèle compatible avec la TBC - Mise en place d'une stratégie de décarbonation des activités existantes	- Stratégie et plan d'action pour aligner les activités existantes
9.3. Stratégie d'influence et modèle d'attractivité	- Développement de moyens de mesure de l'attractivité au regard de la TBC (indicateurs de suivi d'évolution dans les classements (inter)nationaux/sectoriels, perception extérieure, …) - Engagement dans différents labels dédiés à l'engagement sur la décarbonation (Labo 1.5, label DD&RS) - Politique de communication et d'attractivité basée sur des critères climat (refus de mise en avant des activités non compatibles avec la TBC, participation à des événements/forums engagés, …) - Transparence sur les stratégies et politiques environnementales de l'établissement, rendues publiques	- Document sur la politique de labellisation climat de l'établissement - Labels, prix et distinctions obtenues vis-à-vis de l'engagement dans la transition bas carbone - Stratégie de communication
9.4. Eclairage des politiques publiques	- Mon établissement appuie efficacement les politiques publiques (sensibilisation et formation des décideurs publics et de leurs équipes, appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, suivi et évaluation des politiques publiques)	- Document de stratégie sur la manière dont mon organisme accompagne les institutions publiques dans la mise en œuvre des résultats de ses projets de recherche

VERSION PROVISOIRE

Compléments

VERSION PROVISOIRE

Compatibilité avec la transition bas carbone

Cinq applications distinctes :

- Activités / projets (matériels)
- Structures (financeurs, partenaires publics/privés, …)
- Emplois / métiers
- Activités / projets d'enseignement
- Interventions publiques

Définition de la compatibilité entre activités/projets et la transition bas carbone :

Un projet ou une activité sont dits compatibles avec la transition bas carbone lorsque :
- Ils sont uniquement liés à des activités "bas carbone", "habilitantes" ou "transitoires" au regard de la Taxonomie verte Européenne, si ces activités sont décrites par cette dernière (+ critère DNSH)

OU
- Ils ne sont pas a priori clairement incompatibles avec la transition bas carbone sinon

ET ils ne menacent pas la mise en œuvre de la stratégie climat de la structure dans laquelle ils sont exercés.

Définition de la compatibilité entre une structure et la transition bas carbone :

Une structure (entreprise, collectivité, ministère, association, …) est dite compatible avec la transition bas carbone lorsque :
- Au moins 95% de ses activités (en termes de chiffres d'affaires ou de temps.personne) sont compatibles avec la transition bas carbone

OU
- La structure a un plan de transition robuste et crédible pour atteindre au moins 95% d'activités compatibles avec la transition bas carbone d'ici 2035

ET ses demandes envers l'établissement ne menacent pas la mise en œuvre de la stratégie climat de l'établissement

Définition de la compatibilité entre un emploi et la transition bas carbone :

Un emploi est dit compatible avec la transition bas carbone lorsque :
- Au moins 95% des activités de la structure dans laquelle est exercé l'emploi est compatible avec la transition bas carbone

OU
- L'emploi en question a pour objectif principal de faire transitionner les activités de la structure vers une compatibilité avec la transition bas carbone

VERSION PROVISOIRE

Compatibilité avec la transition bas carbone

Définition de la compatibilité entre activités/projets de recherche et/ou d'enseignement et la transition bas carbone :

Un projet ou une activité de recherche et/ou d'enseignement sont dits compatibles avec la transition bas carbone lorsque :
- Elle ne porte pas atteinte à la mise en place de la transition bas carbone à l'échelle globale
- Une forte majorité des activités est liée à des activités ou métiers compatibles avec la transition bas carbone (i.e. leur objectif principal est d'augmenter significativement le niveau de connaissances sur ces activités/métiers et de faciliter et accompagner leur développement)
- L'un de ses objectifs est d'augmenter significativement le niveau de connaissances sur la thématique de la transition bas carbone, selon les liens possibles entre les domaines et la transition bas carbone. L'établissement doit ainsi chercher à relier les thématiques abordées au sujet de la transition bas carbone, et garantir la cohérence et pertinence de ces thématiques avec la transition.

Définition de la compatibilité entre une intervention publique et la transition bas carbone :

Une intervention publique est dite incompatible avec la transition bas carbone lorsque :
- Elle renie les consensus scientifiques actuellement établis sur le climat

OU
- Elle peut porter atteinte à au moins l'une des actions suivantes
    - la mise en place de la transition écologique (à quelque échelle que ce soit)
    - la réalisation d'activités de recherche favorisant la transition
    - la diffusion de connaissances liées à la transition

VERSION PROVISOIRE

Métrique « temps.personne » (1/2)

Temps.personne

Une métrique est proposée pour déterminer la prépondérance d'activités par rapport à d'autres au sein d'un établissement *(ex : part (%) d'une activité A par rapport à l'ensemble des activités de l'établissement).*
La métrique proposée est celle du **« temps.personne »**. Pour une activité ou un projet donné, l'indicateur se calcule en multipliant le nombre total de personnes dédiant du temps à ce projet/cette activité par le temps total dédié à ce projet/cette activité.

- Cette métrique permet par exemple de pondérer correctement les modules ACT dans le cas d'un établissement ayant un profil mixte (recherche **et** enseignement) : elle est utilisée en début de parcours pour initialiser la Grille de Progression et répondre à la question « quelle part des activités de mon établissement est dédiée à l'enseignement (par opposition à la recherche) ? ».
- Elle est également utilisée dans le module 9, pour déterminer les parts des activités compatibles (resp. incompatibles) avec la transition bas carbone.

Comment utiliser cet indicateur ?

Pour calculer la part P_A d'une activité A par rapport à l'ensemble de mes activités, la formule est la suivante :

$$P_A(\%) = \frac{temps.personne_{activité\ A}}{\sum_{activités} temps.personne_{activité}}$$

Dans le cas de 2 activités (A et B) :

$$P_A(\%) = \frac{temps.pers_{activité\ A}}{temps.pers_{activité\ A} + temps.pers_{activité\ B}}$$

Métrique « temps.personne » (2/2)

Comment calculer cet indicateur ?

Pour une activité considérée A, l'indicateur temps.personne correspond au produit entre :

- le **nombre de personnes au sein de l'établissement**[1] **ayant passé du temps** sur cette activité
- et le **temps total passé** sur cette activité

Exemple :

	Activité A	Activité B
Personne[2] 1	30h	5h
Personne 2	5h	10h
Personne 3	0h	10h
temps.personne	70 pers.h (2 pers. * 35h)	75 pers.h (3 pers. * 25h)

Limite :

Pour un établissement ayant un profil mixte (enseignement & recherche), un nombre important d'étudiants est susceptible d'écraser la part d'activités de recherche par rapport aux activités d'enseignement.

[1] Si une activité/un projet est partagé entre plusieurs établissements, ne doivent être prises en compte que les contributions des personnes au sein de l'établissement suivant la démarche.

[2] Pour faciliter les calculs, il est possible de concaténer les temps passés sur chaque activité par groupe ayant des temps identiques ou très proches sur les activités considérées.
Un groupe peut par exemple se caractériser par des fonctions ou activités similaires (ex: enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants en niveau L1, L2, …).

Compléments et ressources

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Cadrage et préconisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle », Juin 2023
https://www.cge.asso.fr/wp-content/uploads/2023/07/Note-de-cadrage-MESR_TEDS_formation-des-etudiants-1er-cycle.pdf

Code de l'Education, Article L712-3
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006182442/

Label DD & RS : le Développement Durable et Responsabilité Sociétale, 2015
https://www.label-ddrs.org/

VERSION PROVI

Compléments

Objectifs pour 2020 du Plan National action pour les achats publics durables :

* 25 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale.
* 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale.

Dès l'étape de la définition du besoin, 100 % des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché.
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_national_d_action_pour_les_achats_publics_durables_2015-2020.pdf

Loi égalité et citoyenneté du 22 décembre 2016 fixe des contraintes à la restauration collective publique de type CROUS : "Les établissements publics tels que les Crous devront introduire dans la restauration collective publique, dès 2020 (date des contrats conclus), 40% de produits locaux, de saison, sous signe d'identification de la qualité ou provenant d'approvisionnements en circuits courts et 20% de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion. »

Loi Egalim 30 octobre 2018
au 1er janvier 2022: 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques dans la restauration publique
Services publics écoresponsables 2020 approvisionnements en produits de qualité et durables (50 % dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique) dans les services de restauration collective et dans les prestations de frais de bouche lors du renouvellement des marchés et à compter de juillet 2020.

Loi égalité et citoyenneté du 22 décembre 2016 prévoit notamment la reconnaissance systématique de l'engagement des étudiants, grâce à la validation, dans les cursus du supérieur, des compétences et connaissances acquises dans une activité bénévole.
Voir le décret n°2017-962 du 10 mai 2017.

Article 1 III de la loi n° 2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)

* Présence d'un Bilan gaz à effet de serre. il est réalisé à maxima tous les trois ans et est accompagné d'un plan d'action formalisé (cf Loi Grenelle II, 10 juillet 2010)
*Article L.229-25 du code de l'environnement

Plan Administration exemplaire février 2015 : Diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre entre 1990 et 2050

Label DD&RS

ERSION PROVISOIRE

Compléments

Loi n° 2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TPECV) : Article 8 - II
*Article L.228-4 du code de l'environnement "La commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère biosourcé. »

Loi Grenelle II : dans le cadre du Plan national pour développer les véhicules propres, pour l'année 2012, les constructions d'immeubles de bureaux et d'habitations avec parking doivent obligatoirement intégrer des prises de recharge pour les véhicules électriques. Pour les parkings des immeubles de bureaux, la création de prises devrait être facilitée et obligatoire d'ici à 2015.

Spécifique aux établissements publics
Article 37 de la loi de la transition énergétique vers la croissante verte (LTECV) :
Acquérir ou louer 50 % minimum de véhicules à faibles niveaux d'émissions de GES et de polluants atmosphériques à partir de 2016

Services publics écoresponsables 2020

*mise en place en juillet 2020 d'un forfait mobilité durable de 200 € par an pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage ;
*partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner les agents lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail ;
*déploiement d'un logiciel de gestion de covoiturage commun à l'ensemble des administrations pour les déplacements professionnels ;
*accélération de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les sites ;
* installation de places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous les parkings ;
*les nouveaux véhicules des ministres, secrétaires d'État et préfets devront être électriques ou hybrides rechargeables (sauf les véhicules blindés), au moins 50 % des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront l'être aussi ;
*limitation des déplacements par avion des agents (sauf opérations du ministère des armées, des douanes, les vols d'entraînement, entre autres) : la voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures (6 heures pour un voyage d'une journée) ; mise en place de visio-conférences pour éviter les déplacements.

Plan Administration exemplaire février 2015 Diviser par deux la consommation énergétique finale entre 2012 et 2050.

Label DD&RS

VERSION PROVISOIRE

Glossaire

ANR	Agence Nationale de la Recherche
CRREM	Carbon Risk Real Estate Monitor
CTP	Climate Transition Plan
GES	Gaz à Effet de Serre
TBC	Transition Bas Carbone
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
PROs	Public Research Organization
SBT	Science Based Targets
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone

ERSION PROVISOIRE